

---

LUDIVINE BANTIGNY

LE PRINCIPE D'ANTIGONE  
POUR UNE HISTOIRE  
DE LA DÉSOBÉISSANCE  
EN DÉMOCRATIE

17

Désobéir sans fléchir quand l'esprit des lois est trahi – ou quand on ne se reconnaît pas dans ces lois : les exemples historiques ne manquent pas. Certes, Antigone ne hante plus les subversions contemporaines, trop lointaine. Pourtant, son geste illustre la désobéissance en son cœur, au point exact où est posée la légitimité de la cité et des décrets qui l'ordonnent. Antigone, dit le coryphée, ne compose pas : elle est intraitable quand elle brave une légalité qu'elle estime illégitime. Elle sait bien que d'autres l'approuvent au fond, mais que leur bouche se ferme face au pouvoir de Créon. Et si celui-ci la juge folle, pour dénigrer son acte et, *in fine*, le dé-politiser – au sens strict en le bannissant de la cité –, c'est lui qui est aveugle aux conséquences de sa condamnation : car la légalité s'affaiblit si sa légitimité est contestée. Tout est là, de la désobéissance politique. Le principe d'Antigone garde aujourd'hui son efficace, en ce qu'il démasque un pouvoir et s'en écarte au nom de la justice du geste. Désobéir en démocratie revient à repenser le contrat social qui associe ses membres et les lie. En cela, la désobéissance est un dévoilement : elle éclaire en creux la conformité, le fonctionnement du pouvoir quand il édicte et applique lois et décrets.

Explorer quelques formes de la désobéissance en démocratie suppose d'abord de penser leur historicité, soit la manière dont elles s'ancrent dans le temps et déploient une conscience historique qui est aussi une conscience politique. Le refus d'obtempérer s'accompagne souvent d'un rapport intense au passé, comme impératif de fidélité. Cette situation dans le temps est en outre faite d'incertitudes et de flottements, dans

une absence, parfois, d'assurance : récuser la linéarité de l'histoire exige de mesurer ces tâtonnements. Car la désobéissance est également un travail, la recherche d'une justesse ; en cela, bien qu'elle s'affirme dans la singularité d'un moment, elle est un processus, un procès – dans tous les sens de ce terme.

La désobéissance en démocratie constitue une mise à l'épreuve, puisqu'elle interroge la règle et la loi en les contestant. Bien loin d'être seulement une mise en crise, elle est plutôt une mise au jour, pointant du doigt ce qui ne va pas dans le fonctionnement pratique et politique d'un régime démocratique. La sédition elle-même vise souvent une émancipation. Du moins pose-t-elle au minimum une exigence : la possibilité de suspendre son jugement comme son consentement. Et c'est ainsi qu'elle est démocratie dans la démocratie : par la voix politique qu'elle souhaite faire entendre autrement.

18

Il s'agira ici d'identifier quelques moments de désobéissance politique, lorsque enfreindre la loi apparaît nécessaire aux acteurs et actrices de l'histoire. Cette manière de contrevenir aux injonctions du pouvoir se retrouve particulièrement dans trois configurations, que l'on illustrera chaque fois par un exemple historique : l'insurrection, la guerre et la contestation.

## LE DROIT DES BARRICADES

La désobéissance en démocratie peut être regardée comme un « apprentissage de l'illégitimité »<sup>1</sup>. Le phénomène s'impose en miroir : désobéir est une manière de contrer une décision jugée inique et dès lors illégitime ; mais en retour, dans la mesure où cette désobéissance transgresse la loi, elle est aussi réprouvée comme illégitime par les représentants du régime. C'est dire si la légitimité est socialement, politiquement et historiquement déterminée – tout comme la désobéissance, dans le même mouvement.

De cet apprentissage, les insurgés de juin 1848 ont fait l'expérience, avec une intensité rarement égalée. Le bref moment historique qui court de février à juin 1848 marque l'apparition d'une nouvelle figure : le « citoyen-combattant ». Il s'agit de prendre les armes pour la démocratie, et par elle. Cette prise d'armes est donc d'abord vue comme légitime du point de vue démocratique : c'est d'elle que naît la République. Mais à partir de mai, quand le régime s'est installé dans la légalité d'une assemblée

---

1. Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 290.

élue au suffrage « universel » – amputé puisque les femmes en sont exclues –, la contestation armée est rejetée dans l'illégalité. « La culture des armes est selon le moment, et selon les autorités qui la jugent, un titre ou un délit<sup>2</sup>. » Or ce retournement n'est pas d'emblée accepté : on le comprend tant c'est, en quelque sorte, un changement de paradigme politique. Ses enjeux sont d'autant plus cruciaux en effet que se définissent là deux conceptions de la République : une démocratie représentative, dans laquelle les citoyens confient leur capacité politique à des mandants, et une démocratie directe, où la voix ne se délègue pas mais se porte au quotidien. Samuel Hayat a raison de souligner combien le sens de la démocratie n'est alors pas figé ; et c'est faire une lecture bien téléologique que d'enfermer *a posteriori* la démocratie dans la forme qui a finalement triomphé. Au contraire, les journées qui jalonnent ce bref mais dense segment de temps, jusqu'aux barricades de juin, sont frappées au sceau d'une élaboration politique tâtonnante, ni tracée ni fixée.

19

Reprendre les armes, lorsque les ateliers nationaux sont fermés par décision du gouvernement, revient désormais à désobéir à la démocratie telle qu'elle est en train de s'imposer, en refusant l'ordre que le régime déploie. Pourtant, c'est bien au nom d'un idéal démocratique que se dressent les premières barricades. Les ateliers nationaux, et plus encore le droit au travail, sont considérés par les ouvriers insurgés comme un acquis émanant directement des combats de février, mais aussi et surtout comme la matrice de la République, fondée sur une justice redistributrice seule à même d'établir une démocratie véritable, car sociale et non pas simplement juridique et civique. Les affiches des insurgés le proclament à l'envi : les ouvriers n'ont pas à rougir des « vingt-trois sous de pain » que le gouvernement leur avait accordés comme si c'était là une aumône. Tout au contraire, c'est à leurs yeux un dû élémentaire, une évidence démocratique. Aussi en désobéissant au régime qui les supprime n'ont-ils pas le sentiment de désobéir à la démocratie, mais au contraire la conviction de la fonder et de la nourrir. Au ministre Dupin dont il s'agit de contrer l'argument sur le manque de rentabilité des ateliers et leur coût pour l'État, les affiches des « 115 000 » – parlant au nom des cent quinze mille ouvriers qui y travaillent – rétorquent en évoquant le passé et la transmission des générations : « Mais, nos pères et nous, nous avons sué pour constituer un trésor capable de vous allouer annuellement 300 000 francs, et par jour 25 francs de commission sur votre débit de paroles... [...] Vous qui nous insultez, organisez le travail de manière à

2. *Ibid.*, p. 289.

ce que l'homme ne soit plus exploité par l'homme<sup>3</sup>. » Tant que d'aussi flagrantes inégalités demeurent, désobéir au pouvoir, même légalement élu, est une nécessité de justesse et de justice.

20 C'est sans doute pourquoi il faut du temps aux ouvriers révoltés pour prendre conscience du changement radical imposé aux modalités d'intervention politique. Signe de cette incertitude, les dépositions des inculpés indiquent qu'on ne choisit pas d'un trait d'entrer en désobéissance. Il y a d'abord des hésitations et des balancements : « Comme tout le monde j'étais indécis sur ce que je devais faire et je me consultai avec mes voisins », affirme un liquoriste de la Cité ; « Vous appelez ça l'insurrection, mais ce jour-là j'ignorais ce que c'était », assure de son côté un mécanicien serrurier du faubourg Saint-Antoine<sup>4</sup>. Bien sûr, il s'agit de se faufiler entre les mailles du filet que la justice a tendu, elle qui juge l'illégalité de la révolte. Mais ces témoignages rendent compte aussi des doutes sur la manière d'agir et sur la façon de se définir. Les insurgés ont le sentiment de défendre la République et non de lui désobéir.

Le pouvoir en place, quant à lui, ne l'entend pas ainsi. « D'heure en heure, les autorités cherchent à ôter le sens politique de la révolte<sup>5</sup>. » La désobéissance est dépolitisée par les représentants du régime, elle devient un délit. C'est que la République établie, dans son gouvernement et dans son assemblée, fait face à son « double », le mouvement social : il l'accompagne comme une ombre, l'affronte tout en se revendiquant d'elle. C'est pourquoi, de part et d'autre des barricades, chacun croit être dans son droit. Proudhon lui-même le dira : « Si le droit était de ce côté-ci des barricades, il était aussi de ce côté-là<sup>6</sup>. »

---

3. Samuel Hayat, *Quand la république était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014, p. 296. Cf. aussi Mark Traugott, *Armies of the Poor: Determinants of Working-Class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1985, p. 151 et suiv.

4. Cités par Laurent Clavier et Louis Hincker, « La barricade de Juin 1848 : une construction politique », in Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 213 et 217.

5. Maurizio Gribaudi, Michèle Riot-Sarcey, 1848. *La révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008, p. 210.

6. Pierre-Joseph Proudhon, *Idées révolutionnaires* (1848), Antony, Tops-Trinquier, 1996, p. 106.

## LES INSOUMISSIONS DIFFICILES

Le sentiment d'être dans son droit, même quand le droit s'y oppose, s'impose singulièrement dans les situations de guerre, lorsque le niveau de contrainte sociale est extrêmement élevé. André Loez et Nicolas Mariot l'ont souligné : la pertinence de l'obéissance se révèle alors un bon « analyseur des règles du jeu social »<sup>7</sup>. Désobéir devient un événement proprement extra-ordinaire, en ce qu'il suspend le temps du quotidien et de l'acceptation, mais aussi et surtout en ce qu'il exige un exceptionnel courage, au risque de sa liberté, voire de sa vie.

D'après l'article 217 du code de justice militaire français « sont considérés comme en état de révolte et punis de mort les militaires sous les armes qui réunis au nombre de quatre au moins et agissant de concert refusent la première sommation d'obéir aux ordres de leurs chefs ». Mais la menace de mort que cet article explicite n'éclaire pas à elle seule l'immense difficulté qu'il y a, pour des soldats, à rejeter le commandement et l'injonction de consentir à ses ordres. L'exemple de la guerre d'Algérie le montre bien. Le service militaire, transformé en expérience guerrière, n'est pas contesté : il est considéré comme un passage obligé, fabrique de virilité et de maturité. Ce consensus explique pour une bonne part que les réfractaires demeurent une infime minorité, qui encourt l'opprobre, l'exil ou la prison. Douze mille réfractaires sur plus de deux millions de soldats envoyés en Algérie ont pu être recensés pendant les quelque huit années que dure le conflit ; parmi eux, environ dix mille huit cents insoumis – ceux qui ne se présentent pas lors de leur appel sous les drapeaux –, près de neuf cents déserteurs en Algérie – les soldats quittant illégalement leur unité – et quatre cent vingt objecteurs de conscience – ceux qui refusent de porter les armes ou l'uniforme<sup>8</sup>.

Dans l'acte de désertir dont tous mesurent l'immense gravité, beaucoup logent leur rapport à l'histoire, à la fois éthique et intime. Henri Maillot, fils d'un Européen d'Algérie, militant du Parti communiste algérien, déserte le 4 avril 1956. Il adresse à la presse une lettre ouverte pour expliquer son geste de désobéissance extrême : « [La presse colonialiste] criait aussi à la trahison lorsque sous Vichy les officiers français passaient à la Résistance,

21

7. André Loez et Nicolas Mariot (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 13.

8. Tramor Quemeneur, *Une guerre sans « non » ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, thèse d'histoire, Université Paris 8, 2007.

tandis qu'elle servait Hitler et le fascisme<sup>9</sup>. » Cette référence à la guerre précédente est fondamentale, obsédante dans l'expression de la désobéissance. Après avoir déserté pour sauver un jeune prisonnier algérien d'une exécution certaine et le délivrer en s'enfuyant à ses côtés, Noël Favrelière écrit à son père : « Pa, tu sais bien que je n'ai jamais trahi mon pays mais que bien au contraire c'est maintenant que je le sers en empêchant les Algériens de haïr cette France qu'ils ont aimée [...]. Je crois bien que je n'aurais jamais osé te regarder en face, [toi] le résistant qui m'a crié : "Ne deviens pas un Boche"<sup>10</sup> ». Ceux qui désobéissent le font aussi parce qu'ils sont, par leur appartenance générationnelle, les fils de ceux qui avaient résisté quelque vingt ans avant à l'occupant.

22 La désobéissance pendant la guerre d'Algérie ne se limite pas aux actes radicaux que choisissent les réfractaires, certains d'être mis au ban de la société alors même qu'ils défendent une conception ouverte de la démocratie. Les protestations contre le rappel en 1955 et 1956 revêtent elles-mêmes un dégradé de formes qui toutes renvoient à une désobéissance déclarée. En 1955, l'une des manifestations marquantes a lieu le 19 septembre, gare de Lyon à Paris où quatre cents rappelés protestent aux cris de « Le Maroc aux Marocains ! » « Nous ne voulons pas partir ! » « Les civils avec nous ! ». Des heurts se produisent avec la gendarmerie ; le train est plusieurs fois stoppé. Au 406<sup>e</sup> régiment d'artillerie aérienne, six cents rappelés refusent, le 7 octobre, de quitter la caserne Richepance ; les jeunes soldats lancent des cailloux et des briques contre les CRS dépêchés en force. En avril et mai 1956, de très nombreuses manifestations ont encore lieu. En gare du Mans, les CRS sont bombardés de briques<sup>11</sup>. En gare de Grenoble, de graves échauffourées font une cinquantaine de blessés : plusieurs centaines de personnes, soldats et ouvriers du rail, bloquent la gare<sup>12</sup>. Le 24 mai, les disponibles de Mourmelon arrêtent leur train près de Beaune. La reprise en main et la répression qui l'accompagne n'empêchent pas des protestations plus discrètes, « formes de *désobéissance dans l'obéissance*<sup>13</sup> ». Tous ces actes

9. Cité par Didier Monciaud, *Résister à la guerre d'Algérie par les textes de l'époque*, Paris, Les Petits Matins, 2012, p. 44.

10. *Ibid.*, p. 61.

11. Note du cabinet de la présidence du Conseil à Guy Mollet, 20 mai 1956 (Office universitaire de recherches socialistes – OURS –, AGM88).

12. Renseignements généraux de Grenoble, Message téléphoné au ministère de l'Intérieur, 18 mai 1956 (OURS, AGM88).

13. François Buton, « Quand les disponibles ne veulent pas l'être. Le « Mouvement des rappelés » pendant la guerre d'Algérie », in André Loez et Nicolas Mariot (dir.), *Obéir/désobéir*, *op. cit.*, p. 183.

brisent momentanément le long récit du consentement que représente l'histoire du service militaire.

L'appel dit des 121 pour le droit à l'insoumission s'ancre lui aussi dans cette pleine historicité. Défendant par cette forme de désobéissance la « cause de tous les hommes libres », le texte se situe explicitement « quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien ». Tous les jalons qui en ont précédé l'élaboration, en particulier les livres publiés par Jérôme Lindon pour les éditions de Minuit et par François Maspero pour les éditions du même nom, *L'Affaire Audin*, *La Question*, *La Gangrène*, *Le Déserteur*, *Le Refus*, ont été saisis et leurs responsables poursuivis pour atteinte à la sûreté de l'État et incitation de militaires à la désobéissance. La Seconde Guerre mondiale s'y dessine en surimposition. Dans la postface qu'il consacre à l'opuscule *Provocation à la désobéissance*, Jérôme Lindon y insiste : « Chaque Français sait, en effet, depuis le 18 juin 1940 que la désobéissance ne constitue pas forcément un crime en soi. » La nouveauté tient dans la « dimension juridique donnée à un combat où la désobéissance est constituée comme droit » puisque, à la différence de la Résistance sous Vichy, ces actes prennent place au cœur de la démocratie et en son nom<sup>14</sup>. Les « porteurs de valises » qui aident le Front de libération national algérien se réclament bien souvent eux aussi de la mémoire résistante. L'un de leurs avocats, Jean-Jacques de Felice, réaffirme au cours d'un procès « que la notion de service militaire n'est pas une institution immuable. L'histoire est pleine de refus et de défis en face de l'État (de Gaulle en 1940). Il faut des hommes qui désobéissent par motif de conscience<sup>15</sup>... » Témoignant au procès Jeanson, Pierre Vidal-Naquet soutient l'inculpé en rappelant de son côté : « J'ai été élevé, Monsieur le Président, sous l'Occupation. À cette époque, on commettait beaucoup d'illégalités. » Et de citer Jean Le Meur, l'un de ces jeunes soldats qui avaient dénoncé la torture avant de mourir au combat : « Ce n'est pas la loi qui nous garde, c'est nous qui gardons la loi. »<sup>16</sup> La formule vient rappeler que la désobéissance ici se mène au nom de la démocratie et que les acteurs en sont les gardiens.

On notera, sans évidemment les mettre sur le même plan, que les partisans de l'Algérie française, ceux qui tentent un putsch contre le pouvoir

23

14. Sur tout ceci, cf. Anne Simonin, *Le Droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Paris, Minuit, 2012.

15. Cité par Érica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie, 1959-1963. Avec l'Action civique non violente*, Paris, Syllepse, 2005, p. 145.

16. Cité par Marcel Péju (dir.), *Le Procès du réseau Jeanson*, Paris, Maspero, 1961, rééd. Paris, La Découverte, 2002, p. 124.

gaulliste en avril 1961 et entrent dans la clandestinité avec l'Organisation de l'armée secrète (OAS), se réfèrent eux aussi à ce passé encore présent. Beaucoup ont été des résistants. Au lendemain du référendum du 8 avril 1962 statuant sur l'indépendance de l'Algérie, ceux qui ne l'acceptent pas rejoignent un « Conseil national de la résistance », ce CNR d'un autre genre institué par Georges Bidault et Jacques Soustelle. Les tracts et émissions de l'OAS parlent de « dictature du déshonneur et de l'abandon<sup>17</sup> » et, pour la contrer, d'une « résistance totale », voire d'une « grande armée de maquis »<sup>18</sup>. Georges Bidault reprend à Victor Hugo les propos qu'il tenait sur Napoléon III pour les appliquer à de Gaulle : « Tu peux tuer cet homme avec tranquillité<sup>19</sup>. » Jean-Marie Bastien-Thiry, le bras armé de l'attentat manqué du Petit-Clamart, est persuadé de commettre un tyrannicide, à ce titre pleinement légitime puisque, « selon l'enseignement de saint Thomas, "c'est le tyran qui est séditieux"<sup>20</sup> ».

Si le conflit ne provoque pas *in fine* une désobéissance à vaste échelle, du moins affaiblit-il l'évidence de la soumission à l'armée. Après le putsch d'avril 1961, le général Simon, commandant la zone de l'Est algérois, déplore que « [les appelés] observent leurs cadres avec un esprit critique plus vif ; ils sont sensibles à l'injustice et aux erreurs de commandement ; ils ont acquis une certaine forme de conscience collective<sup>21</sup> ». Dans cette mise en cause de l'autorité militaire se forge le sentiment d'une expérience commune. « De Gaulle aura été le précurseur des gauchistes [...] en apportant la contestation dans l'Armée », se désolera, des années plus tard, le général Bourry<sup>22</sup>. De fait, l'apprentissage d'une critique à l'égard de ce qui jusqu'alors allait de soi constitue un catalyseur décisif pour les « années 1968 », dont le principal trait est sans doute le refus généralisé d'obéir sans mot dire.

## INSUBORDINATION ET ÉMANCIPATION

Occupation d'usines, d'universités et de lycées, érection de barricades et affrontement violent avec les forces de l'ordre, tentative locale

---

17. OAS *parle*, Paris, Julliard, 1964, p. 115.

18. Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, p. 82.

19. Cité par Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'OAS. La peur et la violence*, Bruxelles, André Versaille Éditeur, 2012, p. 146.

20. *Ibid.*, p. 39.

21. Général Simon, « Rapport sur le moral », 4 janvier 1962 (Service historique de l'armée de terre, 2T96).

22. Jacques Bourry, *Itinéraire de soldat*, Marseille, Tacussel, 1989, p. 249.



d'opposer au pouvoir en place une autre forme de pouvoir – à Nantes, pendant quelques jours, une « commune » s'instaure et s'installe à l'hôtel de ville : le mouvement de Mai-Juin 68 n'a pas été en France qu'une contestation. C'est bel et bien d'« insubordination » qu'il s'agit<sup>23</sup> : l'événement marque une « rupture d'accommodement à l'ordre des choses »<sup>24</sup>, une « crise du consentement »<sup>25</sup>. Obéir ne va plus de soi et partant, en la matière, plus rien ne sera désormais comme avant.

Une fois encore, cette rupture d'obéissance forge son fer au feu de l'histoire. De la Commune à la Résistance en passant par le Front populaire, les combats d'antan servent de référence pour justifier le refus d'allégeance. « La Commune n'est pas morte », proclament des affiches et des tracts étudiants. Le souvenir du Front populaire apparaît comme un modèle et comme un dépassement nécessaire : l'occupation des entreprises se place à l'aune de cette histoire, mais il s'agit aussi d'aller plus loin, aux yeux de certains. Comme au printemps 1936 néanmoins, désobéir, c'est occuper des lieux pour y faire autre chose que ce à quoi l'on y est d'habitude assigné. Il faut imaginer par exemple ce que représente pour ce directeur d'usine le fait de voir les signes de l'obéissance qui lui est généralement due être mis à bas – on mesure sa colère rentrée lorsqu'il écrit au préfet : « Les fanions MF [Massey-Ferguson] se trouvant sur le bâtiment Direction étaient abattus et remplacés par des drapeaux rouges, en présence du personnel qui avait été convié à assister à cette démonstration<sup>26</sup>. » Faire de ces lieux les espaces mêmes de la transgression revient aussi à les métamorphoser : la désobéissance à l'ordre social incarné dans un ordre spatial révèle que l'on peut vivre autrement, même pour un moment, dans un temps en suspens. L'écrivaine Leslie Kaplan en a bien perçu la teneur en décrivant ces premières heures, quand les usines occupées sont parcourues et au fond découvertes : « il y avait des gens partout/des hommes, des femmes/des jeunes, des vieux/des gens qui grimpaient aux grilles/qui entraient dans les ateliers des autres/qui visitaient/qui exploraient des endroits/juste à côté de leur atelier à eux/et qu'ils n'avaient jamais vus/ils découvraient/ils

25

23. Cf. Xavier Vigna, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

24. Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal (dir.), *Mai-Juin 68*, Paris, L'Atelier, 2008, p. 11.

25. Boris Gobille, « Mai-Juin 68 : crise du consentement et ruptures d'allégeance », *ibid.*, p. 23.

26. Lettre de Jean Simon, directeur de l'usine Massey-Ferguson (Marquette-lez-Lille) au préfet, 28 mai 1968 (Archives départementales, Nord, 1008W 17/6).

visitaient/ils s'approprièrent<sup>27</sup> ». Ou bien encore lorsque, évoquant des femmes installées dans les cours d'usine en train de tricoter et de discuter, elle en signale tout à la fois la force et l'incongruité par rapport au temps ordinaire. Ou bien enfin lorsqu'elle mentionne ces femmes venues « la nuit/parler aux hommes/transgression ». Certes, il y a là toujours de l'obéissance dans la désobéissance. Si les normes sociales sont bouleversées avec les occupations d'entreprises, l'ordre de genre est somme toute préservé : ce sont les hommes qui, la nuit, occupent les usines ; si les femmes viennent ponctuellement les soutenir, cela relève déjà de la « transgression ». Étonnante obéissance dans la désobéissance aussi que ce respect parfois maintenu à l'égard de la hiérarchie et des statuts, au cœur même de la rébellion. Ainsi un enseignant en lycée se souvient-il avec amusement que, sur le boulevard Saint-Michel où l'on dressait des barricades, « un de [s]es élèves de terminale, à qui [il] passai[t] les pavés dans la chaîne, [lui] disai[t] à chaque fois “Merci, Monsieur”<sup>28</sup> ».

Lors des premières confrontations brutales avec la police, immédiatement la mémoire d'un événement récent se réactive et se fait vive : le massacre du 8 février 1962. « Charonne » résonne comme un cri, qui justifie la désobéissance. Car le pouvoir gaulliste reste aux yeux de bien des manifestants le responsable de ces neuf morts. La violence déployée suscite une réminiscence qui est tout à la fois physique et politique : c'est au vif même des échauffourées que le souvenir resurgit, dans l'oppression que crée la tension. Le 3 mai, un reporter filme le chaos qui suit les interpellations à la Sorbonne et d'où une voix anonyme s'exclame, à propos des policiers : « Ils viennent de Charonne et ils vont recommencer. » Quelques jours plus tard, une affiche du comité d'action constitué dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris pointe du doigt la responsabilité de Roger Frey, le ministre de l'Intérieur : « Frey, chef des indics, assassin de Charonne, patron des briseurs de grève<sup>29</sup> ». Au même moment, les comités d'actions lycéens (CAL) diffusent un tract dénonciateur et mobilisateur : « Assez de Charonne, non à la dictature<sup>30</sup> ».

27. Leslie Kaplan, « Mai 68 », in Catherine Flohic (dir.), *Écrire, Mai 68*, Paris, Argol, 2008, p. 133-134 et 143.

28. Cité par Cercle Barbara Salutati, *Longtemps je me suis souvenu de Mai 68. Guirlande*, Bordeaux, Le Castor astral, 2002, p. 66.

29. « Zoom », émission du 14 mai 1968, reportage de Guy Demoy (Bibliothèque nationale de France – BNF –, NUMAV-41563), 8'50 ; et *Comité d'action du 13<sup>e</sup>*, film de Collectif ARC, 1968, 27'00.

30. CAL, « Mobilisation générale », s. d. (4 mai 1968 ?) (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, GF delta 113/1).

Cette dernière formule est marquante d'autant qu'elle est loin d'être isolée. Elle vient éclairer ce qui, en mai et juin 1968, renvoie à une interrogation politique sur la nature du régime gaulliste. Car, si la désobéissance contestataire est si profonde et généralisée, c'est aussi parce que les fondements de la démocratie sont considérés comme ébranlés. Il faut bien sûr faire la part ici de la rhétorique politique et de la stratégie qui consiste à dénigrer le pouvoir pour le fragiliser. Il n'en reste pas moins que la convergence est frappante : de différentes mouvances politiques à gauche, radicales ou modérées, monte l'accusation contre un régime auquel il est reproché de mettre en cause le fonctionnement démocratique de la vie politique au profit d'un pouvoir jugé autoritaire. Le terme « dictature » est ainsi fréquemment employé durant les événements. « La France, a dit de Gaulle, est menacée d'une dictature. » C'est vrai. De la sienne », lit-on dans un bulletin publié par une section nantaise du Parti communiste français<sup>31</sup>. Dans la gauche révolutionnaire, l'analyse va plus loin en ce qu'elle veut montrer qu'un risque de fascisme n'est pas à écarter : la Jeunesse communiste révolutionnaire juge que « l'État gaulliste doit se fasciser, se trouver une assise sociale susceptible de donner un poids à ses menaces » et pour ce faire « une petite bourgeoisie effrayée et atteinte par la crise économique »<sup>32</sup>. Les comités de défense de la République sont considérés comme les embryons d'une organisation fascisante. En bref, résumé des étudiants contestataires, si le péril d'une fascisation existe, c'est que différents ingrédients en sont rassemblés : « la toute-puissance des militaires (et de Gaulle en est un, et des plus autoritaires) ; la mainmise sur l'information ; le chantage sur les classes moyennes au nom du « péril rouge » [...] ; le recours à des formations paramilitaires chargées de répandre la terreur dans la population ; le recours à des plébiscites où l'on doit se prononcer sur un homme et non sur un programme<sup>33</sup> ». Ces considérations sur la nature du régime et son évolution éclairent la désobéissance politique : la légalité qui n'est plus reconnue comme légitime engendre la transgression pensée comme libératrice et émancipatrice.

27

31. *Cité nouvelle*, bulletin de la cellule Maurice-Thorez du Parti communiste français (Nantes), s. d. (Centre d'histoire du travail, Nantes, 1968, 16-2).

32. « Où va la France », *Aujourd'hui, supplément à l'Avant-Garde Jeunesse*, 1<sup>er</sup> juin 1968.

33. Des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris, « Halte au fascisme », s. d. (juin 1968) (BNF, LB61-600, 3378).

\*

La désobéissance politique manifeste le rejet d'un ordre imposé et supposé partagé. Elle expose tout ce qu'il y a de convention et de conservation, de normes auxquelles il faut être conforme, mais qui paraît soudain décalé et désaccordé. Comme l'analyse Sandra Laugier, la désobéissance s'impose quand il y a dissonance : « Je ne m'entends plus, dans un discours qui sonne faux<sup>34</sup>. » C'est en cela qu'elle est une menace pour les pouvoirs en place, et doublement : elle entend contester ce qui est perçu comme injuste et illégitime, et dans le même mouvement elle en arrache le masque. En ce sens, elle apparaît comme un dévoilement. Et les imaginaires contestataires que la désobéissance dessine sont autant de projets rompant avec le tout-venant de ce qui va de soi, pour mieux révéler en quoi, justement, il ne va pas.

28

---

34. Sandra Laugier, « Désaccord, dissentiment, désobéissance, démocratie », *Cités*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 40. Cf. Sandra Laugier et Albert Ogien, *Pourquoi désobéir en démocratie*, Paris, La Découverte, 2011.

---

#### R É S U M É

*Désobéir en démocratie revient à repenser le contrat social qui associe ses membres et les lie. En cela, la désobéissance est un dévoilement : elle éclaire en creux la conformité, le fonctionnement du pouvoir quand il édicte et applique lois et décrets. Cet article examine au moyen d'exemples historiques – l'insurrection de juin 1848, les insoumissions et mobilisations pendant la guerre d'Algérie, la contestation de mai-juin 1968 – quelques formes de désobéissance en démocratie. Il en souligne l'historicité, soit la manière dont elles s'ancrent dans le temps et déploient une conscience historique qui est aussi une conscience politique.*